



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des affaires juridiques, des
assemblées et de la commande publique

DEC2024-55

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : **16 MAI 2024**

et publication ou notification le : **17 MAI 2024**

DECISION DU MAIRE

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisses pour la réhabilitation thermique et énergétique, la mise en accessibilité et l'extension du groupe scolaire Henri WALLON – Désignation nominative des membres du jury de concours

LE MAIRE,

PRESIDENT DU JURY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2125-1 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la délibération DEL2024-42 du Conseil municipal du 25 mars 2024 approuvant le programme, le calendrier et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la réhabilitation thermique et énergétique, la mise en accessibilité et l'extension du groupe scolaire Henri WALLON, et relative à la désignation des membres composant le jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de cette opération,

Vu le règlement de concours,

Considérant qu'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisses a été lancé pour la désignation du maître d'œuvre concernant la réhabilitation thermique et énergétique, la mise en accessibilité et l'extension du groupe scolaire Henri WALLON,

Considérant que le Conseil municipal a établi dans sa délibération du 25 mars 2024 la composition non nominative des membres du jury, conformément aux articles R. 2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique et au règlement du concours,

Considérant qu'il y a lieu de désigner nominativement les membres du jury de ce concours,

DECIDE

Article unique : de désigner, pour composer le jury de ce concours restreint sur esquisses relatif à la désignation du maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de réhabilitation thermique et énergétique, mise en accessibilité et extension du groupe scolaire Henri WALLON, les personnes suivantes :

➤ **En qualité de membres à voix délibérative :**

- o Les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres (ou leurs suppléants en cas d'empêchement) :

Membres titulaires :

- Madame Samia KASMI, adjointe au Maire
- Monsieur Jean-Pierre BELLIER, adjoint au Maire
- Madame Perrine COULTER, conseillère déléguée
- Madame Stéphanie LAMORA, conseillère déléguée
- Madame Madeleine MAUFRAIS, conseillère municipale

Membres suppléants :

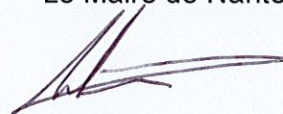
- Monsieur Jean-Luc JATHIÈRES, conseiller délégué
 - Monsieur Abdelkader SELMET, adjoint au Maire
 - Madame Caroline COR, adjointe au Maire
 - Monsieur Joseph NONGA, conseiller délégué
 - Monsieur Adam OUBUIH, conseiller municipal
- o Les personnalités qualifiées disposant de qualifications équivalentes à celles des candidats participant au concours :
 - Madame Florentine VOGÉ, Mairie de Rueil-Malmaison, Responsable des Travaux
 - Monsieur Boris SCHNEIDER, SAM ARCHITECTURE
 - Monsieur Jean-Marc CHANTEUX, Agence VEA
 - Madame Catherine PERAUD-GODART, LM3 Architectes
 - Madame Mélanie CLAUDOT, CINERA
 - o Les personnalités supplémentaires désignées parmi les membres élus du Conseil Municipal ou de la SEMNA (en raison de leur compétence ou de leur intérêt particulier à participer au concours) :
 - Monsieur Patrick JARRY, conseiller délégué en charge de l'aménagement et de l'urbanisme
 - Monsieur Alexis MARTIN, adjoint au Maire, en charge de la Transition écologique et du patrimoine communal
 - Monsieur Rachid TAYEB, adjoint au Maire en charge du quartier Chemin de L'Île, élu au Conseil d'école

➤ **En qualité de membres à voix consultative :**

- Madame Hélène CLEDAT-VAGNE, Directrice Générale de la SEMNA ou Madame Brigitte BERTRAND, son adjointe
- Madame Manon DAUBAS, Directrice de l'Action Educative
- Monsieur ou Madame l'inspecteur.trice de l'Education Nationale de la circonscription
- Madame Katia BONVENTI, Directrice de la Direction des Personnels de service et de la restauration
- Madame Erika GUILLEE, représentante du Trésor public
- Mesdames Roxane BOUISSET ou Fériale HADDAD, représentantes de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Nanterre, le 16 MAI 2024

Le Maire de Nanterre



Raphaël ADAM

